ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ENVERS LES CANDIDATS

À établir sur papier à en-tête Trustiatis LLC — document public, remis avant le dépôt des candidatures

Pris par	**Trustiatis LLC** (Business ID 0008051072), **IND UM Conseil et Technologies** (Québec, NEQ 2269903961) et **Workynet LLC** (Business ID 0008051073)
Envers	Toute personne déposant une candidature au programme « 5 Founders », édition 2026-2027
Prend effet	Au dépôt de la candidature, sans démarche du candidat
Durée	Cinq ans à compter du dépôt
Version	1.1 — adoptée le 6 octobre 2026, signée le 26 octobre 2026

Un candidat décrit son projet **avant** de savoir s'il sera retenu. Il est donc normal que l'engagement de confidentialité existe avant le dépôt, et qu'il soit public. Le voici.

Article 1 — Ce que nous considérons comme confidentiel

Tout élément transmis dans le cadre d'une candidature ou d'un parcours : la description du projet, le modèle économique, les chiffres, les documents joints, les échanges, et le simple fait d'avoir candidaté.

Article 2 — Qui y a accès

Les seuls membres du comité de sélection et, pour un bénéficiaire retenu, les intervenants de son parcours. Les **membres invités** du comité sont tenus du présent engagement ; les dossiers leur sont transmis pour la seule durée de l'examen, puis détruits. Aucun autre accès, à aucun titre.

Article 3 — Ce que nous nous interdisons

1. Réutiliser un élément transmis à une autre fin que l'examen de la candidature ou l'exécution du programme. 2. Le communiquer à un tiers, sous quelque forme que ce soit. 3. L'exploiter au profit d'un autre candidat, d'un autre bénéficiaire ou d'un client. 4. Nous en servir pour développer une offre concurrente du projet décrit. 5. Publier quoi que ce soit — nom, logo, chiffres, étude de cas — sans accord écrit préalable, révocable à tout moment et sans conséquence.

Article 4 — Durée de conservation

Les dossiers **non retenus** sont supprimés dans les **douze mois** suivant la clôture des candidatures. Les dossiers des bénéficiaires sont conservés le temps du parcours, puis trois ans, aux seules fins de preuve de la gratuité et des engagements réciproques. Toute personne peut demander la suppression de son dossier à tout moment, sans justification et sans conséquence sur sa candidature en cours.

Article 5 — Ce que le présent engagement ne couvre pas

Les informations déjà publiques, celles que le candidat rend publiques lui-même, celles que nous détenions avant le dépôt, et celles qu'une autorité nous obligerait à communiquer — auquel cas nous en informons le candidat, sauf interdiction légale.

Article 6 — Ce que nous demandons au candidat, dans son intérêt

Ne transmettre que ce qui est nécessaire. Ni code source, ni secret de fabrication, ni formule, ni brevet non déposé, ni contrat, ni données concernant ses propres clients ou salariés. Un élément sensible se décrit par sa **fonction**, pas par son **contenu** : c'est suffisant pour le comité, et c'est plus sûr pour le candidat. Le même avertissement figure sur l'outil d'aide à la candidature, qui s'exécute dans le compte du candidat et dont nous ne voyons rien.

Article 7 — Manquement

Tout manquement au présent engagement peut être signalé à l'adresse de contact publiée sur le site. Il fait l'objet d'une réponse écrite sous quinze jours et, s'il est établi, de la suppression immédiate des éléments concernés et de l'information du candidat.

Signatures

Pour	Nom, qualité	Date	Signature
Trustiatis LLC	Mme Marie SCARINGELLA, gestionnaire du projet	26 octobre 2026	Signé
IND UM Conseil et Technologies	M. Mathieu URBITSCH, propriétaire	……	……
Workynet LLC	Mme Fedya BOUGATTAYA, CCO / Sales Director	……	……

Document public, version 1.1 du 26 octobre 2026, publié sur trustiatis.com/programme-5-founders. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle version publiée au même emplacement.